

renvoi du bill au comité et la raison pour laquelle la discussion n'a pas lieu à la Chambre.

Voilà pourquoi j'estime qu'il ne convient pas d'aborder la question de la preuve lors de la deuxième lecture. On doit se borner à discuter le principe du bill. Accordera-t-on ou non le divorce ou fera-t-on ou non droit au demandeur, ainsi que le demande le bill? Partant de la définition que donne Beuchesne, aux commentaires 482 et 483, de la nature de la deuxième lecture d'un bill privé, définition à laquelle la Chambre se conforme du reste depuis des années, je signalerai qu'il s'agit de l'acceptation en principe du renvoi du bill au comité pour une étude approfondie.

Telle est ma décision. Si les honorables députés trouvent que le principe du bill est inacceptable, ils peuvent s'efforcer de le rejeter, mais seulement en se fondant sur le principe et non en étudiant la preuve.

On a parlé tout à l'heure d'un autre bill privé. Il aurait été tout aussi approprié, d'après moi, de demander au motionnaire le certificat de constitution de la société en corporation et d'autres documents de la société. On ne le fait pas dans le débat précédant la deuxième lecture à la Chambre. On le fait au comité. Voilà comment je tranche la question.

M. Douglas: Pourrions-nous savoir à quoi nous en tenir exactement à propos de votre décision? En parlant de la décision que vous rendriez, vous disiez tout à l'heure qu'elle porterait sur la question de savoir si les dépositions pouvaient être examinées en détail à la deuxième lecture. Voulez-vous dire qu'on ne peut se reporter du tout aux dépositions ou qu'on ne peut s'y reporter en détail?

M. l'Orateur: En présentant le bill, le motionnaire peut expliquer que c'est une mesure concernant la dissolution du mariage liant telle et telle personnes, intervenu à telle date. C'est tout. Il est irrégulier de parler, en ce moment, d'enfants ou de questions d'entretien. Les avocats pourraient soulever des objections à ce propos. La Chambre est-elle habilitée à traiter la question des enfants, est-elle habilitée à s'occuper de ces questions et comment pourrait-elle appliquer un pareil bill, surtout quand il s'agit de la garde des enfants? Je crois que, du point de vue constitutionnel, il y aurait matière à polémique. De même, la Chambre n'a-t-elle pas de difficulté à régler les répartitions de biens ou l'octroi de pensions alimentaires? Il existe certes actuellement une procédure pour régler ces questions. Je déclare qu'à la deuxième lecture nous n'irons pas nous occuper de la preuve.

M. Douglas: Je crois que Votre Honneur vient de nous dire de façon très convaincante

[M. l'Orateur.]

pourquoi le Parlement ne devrait pas s'occuper des causes de divorce.

M. Howard: Puisque j'avais la parole avant le rappel au Règlement, malgré tout le respect que j'ai pour votre décision, tous les arguments sur lesquels vous l'avez appuyée, et puisque vous-même, le parti libéral et d'autres m'avez invité à voter aveuglément pour ou contre le présent bill, je ne vois aucune solution que de contraindre la Chambre à se prononcer sur les bills un à un.

M. Brewin: Puis-je demander une décision au sujet de votre décision? Vous avez parlé du problème de l'aptitude de la Chambre à traiter des questions relatives à la pension alimentaire et à la garde des enfants. Votre Honneur a-t-il rendu une décision à ce sujet? Sinon, j'aimerais en discuter avec Votre Honneur.

M. l'Orateur: Je n'ai formulé aucune décision à cet égard. J'ai dit que le point avait été mentionné mais qu'à mon avis il n'avait aucun rapport avec le rappel au Règlement. J'ai simplement indiqué ces idées aux honorables députés pour qu'ils y réfléchissent à l'occasion; cela n'est pas une décision. En ce qui concerne ce bill particulier, si quelqu'un veut prendre la parole à propos du principe, conformément à l'esprit indiqué par le président, nous poursuivrons. Sinon, je mettrai la question aux voix.

(La motion de M. Mandziuk, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Fairweather
Aiken	Fane
Alkenbrack	Fleming (Eglinton)
Baldwin	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Baskin	Flemming
Beer	Forbes
Bell (Carleton)	Forge
Bell (Saint-Jean-Albert)	Garland
Bigg	Gray
Bradley	Green
Brown	Grills
Byrne	Gundlock
Cadieu	Hales
Cardiff	Halpenny
Carter	Hanbidge
Casselman (M ^{me})	Harkness
Chaplin	Harley
Churchill	Hellyer
Clancy	Hodgson
Clunis	Honey
Coates	Horner (The Battlefords)
Cooper	Howe
Cowan	Jones
Crestohl	Jorgenson
Crouse	Kennedy
Davis	Kindt
Dinsdale	LaMarsh (M ¹¹ *)
Doucett	Macdonald (Rosedale)
Drury	MacEwan
Enns	MacLean (Queens)
Fairclough (M ^{me})	Macnaughton